

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **7 MAI 2012** à **19 h 30** au centre administratif, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Christian DROUIN,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Luc DUVAL,	conseiller;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Est absente :

Christiane LAMPRON,	conseillère.
---------------------	--------------

Assiste également à la session :

Gino DUBÉ,	greffier, directeur général.
------------	------------------------------

12,107 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

12,108 CONFORMITÉ DES AVIS DE CONVOCATION

Le greffier déclare qu'il a signifié conformément à la loi l'avis de convocation aux personnes absentes.

12,109 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler. Aucun point n'est ajouté.

12-95 RÉSOLUTION NO 12-95 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Le vérificateur étant déjà présent, la mairesse propose de traiter le point 9 de l'ordre du jour dès maintenant. Les membres du conseil sont d'accord.

**12,110 ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR
POUR L'EXERCICE 2011**

(Le conseiller Christian Drouin arrive à 19 h 38.)

**12-96 RÉSOLUTION NO 12-96
ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS
ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR
DE L'EXERCICE 2011**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le vérificateur a déposé son rapport et les états financiers consolidés pour l'exercice 2011;
- 2 Il a fourni au conseil toutes les explications nécessaires;
- 3 Il y a lieu d'accepter ce rapport et d'en transmettre copie au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACCEPTATION DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR ET DES ÉTATS FINANCIERS.** Le conseil municipal accepte le rapport du vérificateur et les états financiers pour l'exercice 2011.
- 2- **COPIE.** Copies des états financiers seront expédiées le plus tôt possible au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**12,111 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION
ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2012**

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 2 avril 2012.

**12-97 RÉSOLUTION NO 12-97
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2012**

Sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 2 avril 2012 tel que présenté.

12,112 PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Suzanne Boulet demande une mise à jour du projet d'agrandissement de la bibliothèque.

Monsieur Stéphane Ouellet demande aux membres du conseil de reconsidérer l'option retenue pour la demande d'utilisation de nos camions lors d'entraide incendie.

Après explication, les membres du conseil demandent au directeur du Service de sécurité incendie de ne pas se rendre en entraide sans un appel reçu de la CAUCA à cet effet.

Monsieur Michel Morel demande aux membres du conseil de résoudre le problème de zone inondable sur la rue Boulet.

Les membres du conseil vont faire des vérifications à cet effet et feront un suivi auprès de M. Morel.

12,113 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

Aucun.

12,114 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Le rapport du service d'infrastructures et celui de l'administration ont été vus en comité plénier. Le rapport du service d'urbanisme a été expédié avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport de la bibliothèque est remis séance tenante. Aucune question n'est posée.

12,115 COMPTES DU MOIS

12-98

RÉSOLUTION NO 12-98 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **DEUX CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUINZE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-HUIT CENTS (282 595,88 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

12,116 CORRESPONDANCE

La liste de correspondance a été déposée au conseil municipal.

12,117 TRÉSORERIE – Transfert de fonds des activités de fonctionnement pour les dépenses en immobilisations

12-99 **RÉSOLUTION NO 12-99**
TRANSFERT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT
POUR LES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville avait prévu initialement au budget de l'exercice 2011 de prendre 231 927 \$ dans les activités de fonctionnement pour ses dépenses en immobilisations;
- 2 Le montant réel utilisé des activités de fonctionnement a été de 223 645 \$;
- 3 Il y a lieu d'appliquer la différence aux excédents non affectés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AFFECTATION.** Le conseil municipal approuve l'affectation du montant non utilisé provenant des activités de fonctionnement pour les dépenses en immobilisations, au montant de **HUIT MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DEUX DOLLARS (8 282,00 \$)** aux excédents non affectés pour l'exercice financier 2011.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la trésorière et au vérificateur, M. François Lemire.

12,118 RESSOURCES HUMAINES

12,118.1 EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE POUR L'ANIMATION AU TERRAIN DE JEUX

12-100 **RÉSOLUTION NO 12-100**
EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE
POUR L'ANIMATION AU TERRAIN DE JEUX
SAISON ESTIVALE 2012

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il y a lieu que la ville embauche une personne pour organiser et superviser les activités au terrain de jeux durant la période estivale;
- 2 Il y a également lieu que cette personne supervise les étudiants qui travailleront à l'animation au terrain de jeux;
- 3 Le directeur général et la trésorière recommandent l'embauche de madame Julie Leblanc;
- 4 Une partie des crédits nécessaires à l'exécution de la présente résolution est prévue au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **EMBAUCHE.** La ville est autorisée à embaucher madame Julie Leblanc comme coordonnatrice des loisirs pour l'été 2012. La période de travail sera du 7 mai 2012 au 18 août 2012.
- 2- **CONDITIONS DE TRAVAIL.** Madame Leblanc travaillera, au besoin, pour un maximum de trente-sept (37) heures par semaine. Le taux horaire de son salaire est celui spécifié au dossier no 02-07.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à madame Julie Leblanc.

12,118.2 EMBAUCHE DES ÉTUDIANTS

12-101 RÉSOLUTION NO 12-101 EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LA SAISON ESTIVALE 2012

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville procède chaque année à l'embauche d'étudiants pour la saison estivale;
- 2 Suite aux entrevues effectuées, la direction recommande l'embauche de 5 étudiants pour l'animation au terrain de jeux, d'un étudiant pour les cours de tennis, de 3 étudiants pour les cours aquatiques et la surveillance à la piscine et de 2 étudiants pour le Service d'infrastructures;
- 3 Un montant est prévu à cette fin dans le budget 2012;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **EMBAUCHE À L'ANIMATION AU TERRAIN DE JEUX.** La ville est autorisée à engager les étudiants suivants comme animateurs au terrain de jeux pour l'été 2012 : Élisabeth Coutu, Roxane Granger, Nicolas Lachance, Jérôme Léveillé et Sarah-Eve Turcotte.
- 2- **EMBAUCHE DE MONITEUR ET ASSISTANT MONITEUR DE LA CROIX-ROUGE ET SAUVETEUR NATIONAL .** La ville est autorisée à engager les étudiants suivants pour l'été 2012 : Simon Janelle-Bombardier et Jean-Daniel Laroche comme sauveteur national et Marie-Laurence Lortie comme sauveteur national et assistant moniteur de la Croix-Rouge.

- 3- **EMBAUCHE D'UN ASSISTANT POUR LES COURS DE TENNIS.** La ville est autorisée à engager l'étudiant Émery Langlois comme assistant pour les cours de tennis pour l'été 2012.
- 4- **SERVICE D'INFRASTRUCTURES.** La ville est autorisée à engager les étudiants suivants pour travailler au service d'infrastructures pour l'été 2012 : Simon Godbout, Gabriel Fortier et Antoine Lavoie.
- 5- **HORAIRE DE TRAVAIL.** Les étudiants seront appelés à travailler sur des horaires variables.
- 6- **CONDITIONS SALARIALES.** Les conditions salariales sont celles adoptées par la ville et réservées aux étudiants.
- 7- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

**12,118.3 PROLONGATION DE LA SAISON DE TRAVAIL
D'EMPLOYÉS SAISONNIERS DU SERVICE
D'INFRASTRUCTURES**

**12-102 RÉSOLUTION 12-102
SERVICE D'INFRASTRUCTURES
PROLONGATION DE LA SAISON DE
TRAVAIL DE ÉRIC HAMEL**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 11-252, la saison de travail de M. Éric Hamel devait se terminer le 31 mars 2012;
- 2 Les travaux printaniers doivent maintenant être effectués;
- 3 Il y a lieu de prolonger la saison de travail de M. Hamel pour ces travaux;
- 4 Un montant est prévu à cette fin dans le budget 2012;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PROLONGATION.** Le conseil municipal autorise la prolongation de la saison de travail de M. Éric Hamel jusqu'au 3 novembre 2012.
- 2- **CONDITIONS.** Les conditions de travail demeurent les mêmes.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à M. Éric Hamel et à la trésorière.

**12-103 RÉSOLUTION 12-103
SERVICE D'INFRASTRUCTURES
PROLONGATION DE LA SAISON DE
TRAVAIL DE JEAN-YVES CAMPEAU**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution 11-253 la saison de travail de M. Jean-Yves Campeau devait se terminer le 31 mars 2012;
- 2 Les travaux printaniers doivent maintenant être effectués;
- 3 Il y a lieu de prolonger la saison de travail de M. Campeau pour ces travaux;
- 4 Un montant est prévu à cette fin dans le budget 2012;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PROLONGATION.** Le conseil municipal autorise la prolongation de la saison de travail de M. Jean-Yves Campeau jusqu'au 3 novembre 2012.
- 2- **CONDITIONS.** Les conditions de travail demeurent les mêmes.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à M. Jean-Yves Campeau et à la trésorière.

12,118.4 CONGRÈS DE L'ADMQ – Participation du directeur général

**12-104 RÉSOLUTION NO 12-104
CONGRÈS DE L'ADMQ
PARTICIPATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'Association des directeurs municipaux du Québec tient son congrès annuel à Québec les 6, 7 et 8 juin 2012;
- 2 Plusieurs ateliers de formation pertinents seront tenus lors de ce congrès;
- 3 Il y a avantage à ce que le directeur général puisse bénéficier de ces formations;
- 4 Un montant est prévu à cette fin dans le budget 2012;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** Le directeur général est autorisé à participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu à Québec les 6, 7 et 8 juin 2012.

- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **QUATRE CENT CINQUANTE DOLLARS (450,00 \$)** plus les taxes applicables pour les frais d'inscription. De plus, la ville défrayera les frais de déplacement, de repas et d'hébergement afférents.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

12,119 ACHAT D'UN TRACTEUR À GAZON

12-105 RÉSOLUTION NO 12-105 ACHAT D'UN TRACTEUR À GAZON

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le tracteur à gazon de la ville demande beaucoup de réparations;
- 2 Il y a lieu de remplacer ce véhicule et que la ville a procédé a une demande de soumissions pour le remplacement de ce tracteur à gazon;
- 3 La compagnie Agritex qui offre des tracteurs de marque John Deere a déposé une offre intéressante pour la ville;
- 4 Un montant est prévu à cette fin dans le budget 2012;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La ville est autorisée à acheter de la compagnie Agritex un tracteur à gazon de marque John Deere 997, le toute tel que décrit à la soumission datée du 11 avril 2012. En plus de ce qui est prévu à la soumission, Agritex installera un attache remorque sur le tracteur à gazon avant sa livraison.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DIX-HUIT MILLE CENT VINGT-DEUX DOLLARS ET TRENTE-CINQ CENTS (18 122,35 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** Le greffier est autorisé à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Agritex.

12,120 ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES –
Adjudication du contrat

12-106 RÉSOLUTION NO 12-106
CONTRAT RELATIF À LA GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AVEC
LA FIRME WM QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le contrat relatif à la gestion des matières résiduelles que la ville avait signé est échu;
- 2 La localisation du nouveau lieu d'enfouissement technique des matières résiduelles à Asbestos n'a pas encore été identifié;
- 3 La ville a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois firmes;
- 4 La firme WM Québec inc. a déposé une soumission intéressante pour la ville;
- 5 Un montant est prévu à cette fin dans le budget 2012;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à signer un contrat d'une année relatif à la gestion des matières résiduelles (déchets) avec la firme WM Québec inc.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser un montant de **SOIXANTE-DIX DOLLARS (70,00 \$)** la tonne métrique pour les fins de la présente résolution.

Ce tarif exclut les taxes et la redevance gouvernementale applicable à chaque tonne de matières résiduelles acheminées à l'élimination.

- 4- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 5- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 6- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme WM Québec inc.

12,121 MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – Mandat
à Pierre-Yves Guay

Ce point est reporté à la prochaine session du conseil.

12,122 ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

**12-107 RÉSOLUTION NO 12-107
ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 12-04
UTILISATION DE L'EAU POTABLE**

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement no 12-04 *Utilisation de l'eau potable* tel que soumis par le greffier.

**12,123 REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT NO 04-05
CONCERNANT LES RACCORDEMENTS AUX RÉSEAUX
MUNICIPAUX – Avis de présentation**

**AVIS DE PRÉSENTATION
RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 04-05
CONCERNANT LES RACCORDEMENTS AUX
RÉSEAUX MUNICIPAUX**

Avis est donné par **Luc DUVAL** qu'un règlement remplaçant le règlement 04-05 concernant les raccordements aux réseaux municipaux sera déposé à une session ultérieure.

**12,124 RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES CFER – Entente pour la
collecte d'appareils électroniques**

**12-108 RÉSOLUTION NO 12-108
COLLECTE DES APPAREILS ÉLECTRONIQUES
ENTENTE AVEC LE RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES CFER**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville désire toujours assumer une gestion plus saine de l'environnement;
- 2 Aux termes de la résolution no 10-174, la ville avait signé une entente avec Laurentide re-sources inc. pour le service de collecte des appareils électroniques;
- 3 Laurentide re-sources s'est retirée du programme de récupération et de recyclage du matériel des Technologies, de l'Information et des Communications (TIC);
- 4 Le programme se continue avec le Réseau Québécoise des CFER;
- 5 Il y a lieu de signer une entente avec le Réseau Québécois des CFER afin de continuer à offrir aux citoyens de Kingsey Falls la possibilité de se départir de leurs appareils électroniques de façon écologique;

6 Un montant est prévu à cette fin dans le budget 2012;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ENTENTE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à signer une entente avec la Le Réseau québécois des CFER. pour la «Collecte des appareils électroniques».
- 2- **DURÉE.** L'entente aura une durée indéterminée et l'une ou l'autre des parties pourra y mettre fin sur avis écrit de trente (30) jours donné à l'autre partie.
- 3- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Réseau québécois des CFER.

12,125 REFOULEMENT D'ÉGOUT RUE COMEAU – Paiement des factures

**12-109 RÉSOLUTION NO 12-109
REFOULEMENT D'ÉGOUT RUE COMEAU
PAIEMENT DES FACTURES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le 5 avril 2012, un refoulement d'égout s'est produit sur la rue Comeau endommageant deux résidences;
- 2 Afin de limiter le plus possible les dégâts au 33 et au 35, rue Comeau, le directeur général a procédé à certains travaux pour lesquels il a demandé l'autorisation de la mairesse;
- 3 Aux termes de l'article 573.2 de *Loi sur les cités et ville*, la mairesse peut autoriser des dépenses en situation d'urgence;
- 4 Il y a lieu que le conseil entérine ces dépenses;
- 5 Aucune somme n'est prévue au budget 2012 à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉPENSES.** Le conseil municipal entérine les dépenses effectuées dans le cadre du refoulement d'égout du 5 avril 2012 au montant de **DEUX MILLE CINQUANTE-QUATRE DOLLARS ET QUARANTE-SEPT CENTS (2 054,47 \$)** réparti comme suit :

- Alimentation Gaudlin (eau de javel)	3,43 \$
- Nettoyeur (vêtements souillés)	114,15 \$
- Construction Martin Chaput (enlèvement plancher flottant – 33, Comeau)	275,94 \$
- Sinisco (nettoyage et désinfection des sous-sols)	884,19 \$
- Vacuum 2000 inc. (déboucher drain du sanitaire rues Comeau et tardif)	411,04 \$

- Hémond Ltée (vacuum rue Comeau)	344,92 \$
- Gino Dubé (frais de déplacement)	20,80 \$

- 2- SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

12,126 POLITIQUE FAMILIALE – Activités de lancement

**12-110 RÉSOLUTION NO 12-110
POLITIQUE FAMILIALE
ACTIVITÉS DE LANCEMENT**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le sous-comité famille a complété la mise sur pied de la politique familiale municipale et de la démarche Municipalité amie des aînés;
- 2 Il y a lieu de faire un lancement officiel de la politique familiale pour la faire connaître à la population de Kingsey Falls;
- 3 La date du 10 juin 2012 a été retenue pour le lancement et que des activités protocolaires et de divertissements sont prévues;
- 4 Le Service de sécurité incendie a manifesté son intérêt à participer à cette journée en organisant diverses activités;
- 5 La ville a prévu un montant à cette fin dans le budget 2012;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à dépenser un montant de **TROIS MILLE DOLLARS (3 000,00 \$)** pour les activités organisées par le Service de sécurité incendie pour la journée du lancement de la Politique familiale qui aura lieu le 10 juin 2012.

La Ville est également autorisée à dépenser la somme de **CINQ CENTS DOLLARS (500,00 \$)** plus les taxes applicables pour le spectacle de magie offert aux enfants par la troupe Mia et Matéo.

- 2 SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

12,127 FÊTE NATIONALE – Versement de la subvention au Parc Marie-Victorin

**12-111 RÉSOLUTION 12-111
FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC
OCTROI D'UNE SUBVENTION
AU PARC MARIE-VICTORIN**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution o 11-41, la Ville de Kingsey Falls avait transféré l'organisation de la Fête nationale au Parc Marie-Victorin;
- 2 Il y a lieu d'accorder au Parc Marie-Victorin le montant prévu au budget 2012 pour l'organisation de cette fête;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La ville est autorisée à verser au Parc Marie-Victorin la somme de **CINQ MILLE DOLLARS (5 000,00 \$)** pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2012.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Denis Beaudoin, directeur général du Parc Marie-Victorin.

12,128 DEMANDES DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

12,128.1 DOMAINE DES DEUX CÔTES – Entente pour l'entretien de voies de circulation privées

12-112 RÉSOLUTION NO 12-112 DOMAINE DES DEUX CÔTES SUBVENTION POUR ENTRETIEN DE VOIES DE CIRCULATION PRIVÉES

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 10-61, la Ville de Kingsey Falls a signé une entente avec le Domaine des Deux Côtes relativement aux modalités de subvention pour l'entretien de voies de circulation privées;
- 2 L'organisme a déposé une demande d'aide financière pour l'année 2012;
- 3 Le cadre législatif de la ville lui permet de subventionner un organisme sans but lucratif;
- 4 Un montant est prévu à cette fin au budget 2012;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser au Domaine des Deux Côtes, organisme sans but lucratif, une subvention de **QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (90,00 \$)** par immeuble visé par cet organisme pour l'exercice 2012, soit un montant total de **DEUX MILLE DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (2 250,00 \$)**.

- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Domaine des Deux Côtes.

12,128.2 FONDATION CLSC SUZOR-COTÉ

12-113 RÉSOLUTION NO 12-113 CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA FONDATION DU CLSC SUZOR-COTÉ

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Fondation du CLSC Suzor-Coté fait une demande de soutien financier à la municipalité;
- 2 Cette fondation aide le CLSC à se doter d'équipements que ses budgets ne lui permettent pas d'acquérir;
- 3 Le CLSC Suzor-Coté dessert la population de Kingsey Falls et il y a lieu de s'assurer que ce CLSC soit adéquatement outillé;
- 4 La ville a prévu un montant pour les dons dans ses prévisions budgétaires 2012 et qu'il reste des sommes disponibles;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à la Fondation du CLSC Suzor-Coté une contribution financière de **CENT DOLLARS (100,00 \$)** dans le cadre de sa campagne de financement.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

12,129 TERRAIN ET BÂTIMENTS EN NON-CONFORMITÉ AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME ET GÉNÉRAL DE LA VILLE – Mandat au procureur de la ville

12-114 RÉSOLUTION 12-114 TERRAIN ET BÂTIMENTS EN NON-CONFORMITÉ AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME ET GÉNÉRAL MANDAT AU PROCUREUR DE LA VILLE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls a fait parvenir, le 9 novembre 2011, une mise en demeure à monsieur Jacques Pépin, propriétaire de l'immeuble situé au 400, Route 116 Ouest, afin qu'il se conforme aux règlements suivants : articles 5.2.1, 10,4, 11.2 et 12.1.1 du Règlement de zonage no 09-02 et à l'article 19 du Règlement général G-100;

- 2 La mise en demeure était assortie d'un délai de 6 mois pour que M. Pépin se conforme aux règlements;
- 3 Le délai vient à échéance le 14 mai 2012;
- 4 À ce jour, M. Pépin ne s'est pas conformé aux règlements;
5. Les crédits nécessaires à l'exécution de la présente résolution seront prélevés à même le fonds général;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme d'avocats Tremblay Bois Mignault Lemay à prendre toute procédure judiciaire pour faire respecter ses règlements.
- 2- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 3- **DÉPENSE.** Les coûts seront payés au taux horaire établi par la firme Tremblay Bois Mignault Lemay plus les frais accessoires.
- 4- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Tremblay Bois Mignault Lemay.

12,130 GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE – Demande d'autorisation

12-115 RÉSOLUTION NO 12-115 AUTORISATION POUR CIRCULER DANS LES RUES DE LA VILLE DANS LE CADRE DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie, les cyclistes emprunteront les rues de la ville lors de la 9^e étape du défi 1000 km, le 16 juin 2012;
- 2 Les participants emprunteront le boulevard Marie-Victorin et la Route 255;
- 3 Pour répondre aux exigences du ministère des Transports, les organisateurs de l'événement doivent obtenir l'autorisation des municipalités dans lesquelles les participants rouleront;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls autorise les participants au Grand Défi Pierre Lavoie lors de leur passage le

16 juin 2012, à emprunter les voies de circulation de la municipalité pour leur parcours, plus particulièrement le boulevard Marie-Victorin et la Route 255.

- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Grand Défi Pierre Lavoie.

12,131 DEMANDE D'APPUI DE LA CANDIDATURE DE DRUMMONDVILLE POUR L'OBTENTION DE LA 50^E FINALE DES JEUX DU QUÉBEC À L'HIVER 2015

**12-116 RÉSOLUTION NO 12-116
FINALE DES JEUX DU QUÉBEC – HIVER 2015
APPUI À LA CANDIDATURE DE DRUMMONDVILLE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La venue, à l'hiver 2015, de la Finale des jeux du Québec à Drummondville dans la région du Centre-du-Québec représente à nos yeux une occasion extraordinaire, permettant à notre jeunesse de se lier d'amitié, de coopérer, de fraterniser et également de connaître des jeunes des autres régions du Québec, pendant les 120 jours de ce grand événement sportif typiquement québécois;
- 2 Cet événement permettra de promouvoir l'activité physique et les saines habitudes de vie auprès des citoyens de tous les âges et de mettre en valeur la culture de l'endroit, son patrimoine, ses institutions et ses artistes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **APPUI.** La Ville de Kingsey Falls appuie la Ville de Drummondville dans ses démarches pour l'obtention de la 50^e Finale des Jeux du Québec d'hiver 2015.

12,132 PROJET DE LOI SUR LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES MINÉRALES DANS LE RESPECT DES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE – Demande d'adoption du projet par le gouvernement

**12-117 RÉSOLUTION NO 12-117
DEMANDE D'ADOPTION DU PROJET DE LOI NO 14 :
LOI SUR LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES
MINÉRALES DANS LE RESPECT DES PRINCIPES
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le 12 mai 2011, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

- 2 Les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et sur l'absence de redevances au niveau local;
- 3 La Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire à la commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 23 août dernier;
- 4 Le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la présence du développement minier sur l'aménagement du territoire;
- 5 Le projet de loi n° 14 visant à modifier la Loi sur les mines propose de nouveaux pouvoirs aux municipalités dans les périmètres urbains, les secteurs résidentiels incompatibles avec le développement minier et ceux à vocation récréotouristique ou de villégiature;
- 6 Lors de la séance du conseil d'administration le 4 avril dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur l'adoption du projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par Luc DUVAL, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DEMANDE.** La Ville de Kingsey Falls demande au gouvernement du Québec d'adopter, dans les plus brefs délais, le projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, qui comprend plusieurs « avancées » significatives par rapport à l'ancienne législation.
- 2- **COPIE.** Une copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

12,133 AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

12,134 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21 h 52.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Gino Dubé
Directeur général et greffier